



Le 18 mars 2022

L'honorable Sean Fraser, C.P., député  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté  
365 avenue Laurier Ouest  
Ottawa, Ontario, K1A 1L1

**Re : Mesures d'immigration canadienne en réponse à l'invasion de l'Ukraine**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) salue les mesures d'immigration récemment adoptées par le gouvernement canadien pour répondre aux personnes fuyant la crise en Ukraine suite à l'invasion russe. Il s'agit d'un précédent important qui marque une feuille de route sur la façon dont le Canada doit répondre aux situations de crise urgentes.

Les mesures adoptées se distinguent en ce qu'elles démontrent une nouvelle ouverture à offrir des visas temporaires aux personnes fuyant une situation d'urgence, et nous espérons que ces mesures seront étendues à de nombreuses autres populations qui se trouvent dans des situations similaires dans d'autres zones géographiques.

Historiquement, le gouvernement canadien a refusé de délivrer des visas temporaires aux personnes touchées par une crise lorsque le séjour temporaire d'un individu risque de devenir permanent. Nous soutenons la nouvelle approche du gouvernement, qui permet au Canada d'offrir un refuge beaucoup plus rapidement et à beaucoup plus de personnes, que par le biais du processus de résidence permanente.

Afin de garantir l'équité d'accès et de démanteler les perceptions actuelles selon lesquelles certaines vies ont plus de valeur ou sont plus dignes de protection que d'autres, il sera important de s'assurer que ces mesures sont accessibles à tous et à toutes sans discrimination. En outre, ces mesures doivent tenir compte des vulnérabilités particulières des personnes en situation de handicap, des personnes transgenres et de genre diversifié, des femmes, des personnes âgées et d'autres personnes qui ont rencontré des difficultés et des obstacles en essayant de traverser les frontières et qui sont généralement ciblées de manière disproportionnée par ces crises.

Nous sommes également heureux de voir que le gouvernement prévoit des mesures pour les membres de la famille élargie – nous avons souvent souligné la nécessité d'avoir plus de flexibilité que celle offerte actuellement dans la catégorie de la famille pour permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents de parrainer des membres de leur famille qui sont déplacés de force.

Les mesures positives introduites en réponse au déplacement depuis l'Ukraine doivent également s'appliquer à d'autres situations similaires. Un principe fondamental de la protection des réfugiés veut qu'elle soit offerte sans distinction de race, de religion ou d'origine ethnique. Les Canadiens veulent savoir que leur gouvernement répond de manière équitable à toutes les situations d'urgence. Cela est particulièrement vrai pour les Canadiens originaires de régions du monde qui semblent trop souvent négligées.

Nous demandons instamment au gouvernement d'élaborer un cadre de réponse à d'autres crises similaires, en utilisant cette réponse comme un précédent. Le cadre de réponse rapide devrait être basé sur des critères objectifs motivés par les besoins de protection des personnes déplacées, plutôt que par une large couverture médiatique ou des pressions politiques organisées.

Nous recommandons que le cadre des interventions d'urgence, basé sur des critères objectifs :

- soit transparent
- respecte l'équité dans les réponses
- évite les impacts négatifs sur les autres réfugiés (en respectant le principe d'additionnalité - tant du point de vue du nombre que des ressources)
- assure la réinstallation principalement par le biais du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (parce que les groupes de parrainage ne devraient pas être les principaux responsables des interventions d'urgence et qu'il est important d'éviter les répercussions sur les autres réfugiés parrainés par le secteur privé).

En ce qui concerne les mesures spéciales actuelles en faveur de l'Ukraine, nous demandons instamment qu'elles soient accessibles à toutes les personnes fuyant le pays, et pas seulement aux citoyens ukrainiens. Nous sommes profondément préoccupés par le sort des personnes déplacées qui avaient trouvé un refuge temporaire en Ukraine, pour être ensuite obligées de fuir une deuxième fois à la suite de l'invasion de l'Ukraine. Certaines ont des demandes de réinstallation au Canada en cours de traitement. Des visas temporaires devraient leur être accordés, ainsi qu'aux citoyens ukrainiens.

Nous demandons également au gouvernement canadien de veiller à ce que tous les réfugiés, quelle que soit leur nationalité, aient accès à la réinstallation. Nous sommes conscients que certains Russes qui avaient fui leur pays sont maintenant en difficulté à cause des sanctions contre la Russie : certains ont vu leurs comptes bancaires gelés. Certains d'entre eux ont des demandes de réinstallation en attente au Canada en raison de persécutions politiques et/ou OCSIEG (orientation et les caractères sexuels ainsi que l'identité et l'expression de genre). Personne ne devrait être pénalisé à cause des actions d'un gouvernement qu'il fuit.

Alors que le Canada aspire à être reconnu comme un leader en matière de protection des réfugiés, un cadre équitable pour répondre aux crises, basé sur des principes humanitaires, s'impose. Les crises oubliées ne doivent pas continuer à être oubliées par le Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Aleks Dughman-Manzur  
Président